

République Française

Département du DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq octobre

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 5 octobre 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, maire.

Membres présents : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Eloy JARAMAGO; M. Hubert FOURNIER; Mme Severine BAVEREL; M. Amar ZEHAR; Mme Anne COLLETTE; Mme Marie-Pierre MIQUEL; Mme Anne-Lise MARCHE; Cédric CHEVIRON; M. Matthieu DOUVILLE; Mme Karine GIRARD-BOUILLE; M. Gérard BASTIEN; Mme Camille AITOUMESSAoud.

Membres absents :

Mme Pauline BEAUDOU, absent excusée, procuration à Mme Camille AITOUMESSAoud; M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme Karine GIRARD-BOUILLE.

M. Cédric CHEVIRON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/09/2026

Date de publication et d'affichage : 06/10/2026

Objet : Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Boussières

La Maire expose que la caserne des pompiers de Boussières a reçu de la commune de Rancenay, une ancienne pompe à bras qui a été remise en état afin de lui donner une seconde vie. Après rénovation elle a été installée à l'extérieur de la caserne. Afin de la protéger durablement des intempéries, les pompiers souhaitent réaliser une couverture adaptée dont le montant du devis s'élève à 1 000 €. Les travaux de pose de cette couverture seront à la charge des pompiers afin de limiter le coût de cette installation.

Afin de réaliser ces travaux les pompiers demandent une subvention aux communes de leur secteur d'intervention : Boussières, Montferrand-le-Château, Grandfontaine, Vorges-les-Pins, Busy, Torpes, Thoraise et Abbans-Dessous.

Il est proposé d'allouer une subvention de 300 € afin de financer une partie de l'achat du matériel nécessaire à ces travaux.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Florence NUNINGER-PARIZOT
Maire de Boussières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq octobre

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 5 octobre 2026 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, maire.

Membres présents : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Eloy JARAMAGO; M. Hubert FOURNIER; Mme Severine BAVEREL; M. Amar ZEHR; Mme Anne COLLETTE; Mme Marie-Pierre MIQUEL; Mme Anne-Lise MARCHE; Cédric CHEVIRON; M. Matthieu DOUVILLE; Mme Karine GIRARD-BOUILLE; M. Gérard BASTIEN; Mme Camille AITOUMESSAOD.

Membres absents :

Mme Pauline BEAUDOU, absent excusée, procuration à Mme Camille AITOUMESSAOD; M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme Karine GIRARD-BOUILLE.

M. Cédric CHEVIRON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/09/2026

Date de publication et d'affichage : 06/10/2026

Objet : BP 2026 – décision modificative n° 3 : transfert de crédits au compte 65748

La Maire expose que suite à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Boussières d'un montant de 300 € et au versement d'une subvention de 310 € à l'association Oncodoubs dans le cadre de la manifestation Octobre Rose et compte tenu que ces dépenses n'étaient pas prévues au BP 2026, il convient de transférer les crédits comme suit :

Art. 65888 (autres charges de gestion courante)	Art. 65748 (subvention aux associations)
- 610 €	+ 610 €

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Florence NUNINGER-PARIZOT
Maire de Boussières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq octobre

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 5 octobre 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, maire.

Membres présents : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Eloy JARAMAGO; M. Hubert FOURNIER; Mme Severine BAVEREL; M. Amar ZEHAR; Mme Anne COLLETTE; Mme Marie-Pierre MIQUEL; Mme Anne-Lise MARCHE; Cédric CHEVIRON; M. Matthieu DOUVILLE; Mme Karine GIRARD-BOUILLE; M. Gérard BASTIEN; Mme Camille AITOUMESSAoud.

Membres absents :

Mme Pauline BEAUDOU, absent excusée, procuration à Mme Camille AITOUMESSAoud; M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme Karine GIRARD-BOUILLE.

M. Cédric CHEVIRON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/09/2026

Date de publication et d'affichage : 06/10/2026

Objet : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Boussières à GBM

Madame la Maire de BOUSSIERES expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur d'un pourcentage fixé par délibération pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2026, des travaux ont été réalisés « rue de Vigney » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé par le secteur

Cette opération est maintenant soldée, et il s'agit de formaliser
biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 025-212500847-20261005-2026056-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour à **29 245.70 € HT**.

Le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Florence NUNRIGER-PARIZOT
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq octobre

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 5 octobre 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, maire.

Membres présents : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Eloy JARAMAGO; M. Hubert FOURNIER; Mme Severine BAVEREL; M. Amar ZEHAR; Mme Anne COLLETTE; Mme Marie-Pierre MIQUEL; Mme Anne-Lise MARCHE; Cédric CHEVIRON; M. Matthieu DOUVILLE; Mme Karine GIRARD-BOUILLE; M. Gérard BASTIEN; Mme Camille AITOUMESSAoud.

Membres absents :

Mme Pauline BEAUDOU, absent excusée, procuration à Mme Camille AITOUMESSAoud; M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme Karine GIRARD-BOUILLE.

M. Cédric CHEVIRON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/09/2026

Date de publication et d'affichage : 06/10/2026

Objet : Convention pour la communication de la saison culturelle 2026-2027

Madame la Maire présente la convention proposée par Oyé Event & Friends pour la communication de la saison culturelle 2026-2027.

Cette convention prévoit la création de l'identité graphique, un accompagnement stratégique ainsi que les relations avec la presse. Le montant de cette convention pour la saison 2026-2027 est de 5 500 € ht. L'option photo/vidéo n'ayant pas retenue l'attention.

Lecture entendue, le conseil municipal après en avoir délibéré l'accepte à l'unanimité sans l'option photo/vidéo et autorise la Maire à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Florence NUNINGER-PARIZOT
Maire de Boussières



